

Image not found or type unknown



Remboursement credit lors d'une separation d'une union libre

Par **brigitte5300**, le **28/07/2009** à **11:57**

Bonjour,

Mon conjoint avait souscrit avant d'etre avec moi un credit , ou il est l'emprunteur principal et son ex concubine est sa coempruntrice. Or à ce jour étant séparé de son ex , nous voulons savoir si il est possible de lui faire payer la moitié du crédit qui est toujours en cours jusqu'en 2010 et quelles sont les démarches a effectuer.

Etant séparé depuis plus d'un an de son ex concubine a t'il la possibilité de se faire rembourser les cotisations a compter du jour de leur séparation.